

"Le langage est une institution SANS ANALOGUE (si l'on y joint l'écriture)": L'écriture comme problèmes dans la réflexion théorique de Saussure

Pierre-Yves Testenoire

▶ To cite this version:

Pierre-Yves Testenoire. "Le langage est une institution SANS ANALOGUE (si l'on y joint l'écriture)": L'écriture comme problèmes dans la réflexion théorique de Saussure. Semiotica, 2017, 217, p. 117-133. 10.1515/sem-2016-0061. hal-01633069

HAL Id: hal-01633069

https://hal.science/hal-01633069

Submitted on 19 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pierre-Yves Testenoire*

"Le langage est une institution SANS ANALOGUE (si l'on y joint l'écriture)": L'écriture comme problèmes dans la réflexion théorique de Saussure

DOI 10.1515/sem-2016-0061

Abstract: Writing is a subject to which Saussure has paid close attention throughout his career. However, many thoughts developed on the topic by the linguist in his manuscripts do not fully emerge in the *Cours de linguistique générale*. This article aims to elaborate on the evidence of Saussure's careful considerations on the subject of writing, which are inherited from the reading of the *Cours de linguistique générale*. It attempts to show that, because it allows linguistic and semiological approaches, writing is one of the major issues among Saussure's thoughts. Also, it focuses on one of the questions that the linguist details in his writings: the analogy between the system of language and the system of writing. This article invites to explore anew the topic of writing in Saussure's works taking into account the diversity of views developed by the linguist on this subject, and the diversity of the writing systems he studies.

Keywords: Saussure, writing, semiology, institution, language, linguistics

Les analyses de Saussure concernant l'écriture ont souvent été jugées décevantes. Indépendamment des critiques dont elles ont pu faire l'objet, nombre de commentateurs y ont vu "un impensé" (Ricardou 1995), "une pierre d'achoppement" (Harris 2003) ou "une tache aveugle" (Gandon 2012) de la réflexion saussurienne. La thèse que nous défendons est que l'écriture constitue au contraire un point nodal de la pensée saussurienne où s'articulent des réflexions proprement linguistiques et le programme sémiologique. Objet linguistique, sémiologique, social, historique, l'écriture pose littéralement *problème* au linguiste en ce qu'il la considère comme un système extérieur à la langue mais intégré à celle-ci. L'ambition de cet article est d'identifier un de

^{*}Corresponding author: Pierre-Yves Testenoire, Universite Paris-Sorbonne, rue Victor Cousin, Paris 75005, France; Histoire des Theories Linguistiques, Paris 75205, France, E-mail: pytestenoire@yahoo.fr

ces problèmes et par là-même de complexifier les représentations entendues sur la position saussurienne face à l'écriture.

La citation choisie comme titre de cet article illustre toute la difficulté de la pensée théorique de Saussure sur ce sujet. Elle est extraite d'un cahier de notes manuscrites datant de 1894 où le linguiste développe, à partir de la thèse conventionnaliste de Whitney, une réflexion sur la langue comme institution sociale (Figure 1).

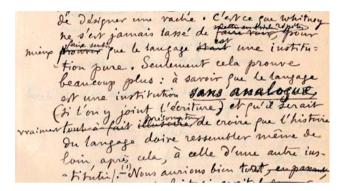


Figure 1: Saussure, Bibliothèque de Genève, Ms. fr. 3951/10, fo 18, détail.

La thèse, qui est le cœur de la démonstration saussurienne, "Le langage est une institution sans analogue" est renforcée par le soulignement et la réécriture en plus grands caractères de "sans analogue" en surcharge. L'affirmation radicale est cependant immédiatement nuancée par l'ajout d'une parenthèse, "si l'on y joint l'écriture," qui est à entendre comme "si l'on fait exception de l'institution sociale de l'écriture." Cette parenthèse non seulement tempère le caractère catégorique de la première affirmation mais potentiellement la contredit car "si l'on y joint l'écriture" peut signifier que l'écriture présente des analogies avec la langue: dans ce cas, la langue n'est plus une institution sans analogue. Autre interprétation: "si on y joint l'écriture" signifie que l'écriture est aussi une institution sans analogue: le texte dessinerait alors un modèle avec deux institutions exceptionnelles que seraient la langue (ici le langage) et l'écriture sans que la relation entre les deux ne soit précisée.

1 L'écriture dans le Cours de linquistique générale et ses critiques

Toutes ces questions n'affleurent pas si l'on s'en tient au seul Cours de linguistique générale établi par Bally et Sechehaye. Le traitement de l'écriture dans le

CLG se réduit, rappelons-le, à deux passages, parfois tenus pour contradictoires. Le premier est le chapitre 6 de l'introduction intitulé "Représentation de la langue par l'écriture" où est défendue la thèse selon laquelle l'écriture est un système de représentation trompeur de la langue (CLG 44-54). Le second passage se trouve dans le chapitre consacré à la valeur où est développée une comparaison entre le signe linguistique et le signe graphique avec l'image des trois t dont les variantes matérielles seraient indifférentes (CLG 165–166).

Les conceptions de l'écriture telles qu'elles sont développées dans le CLG ont fait l'objet de critiques multiples. Nous en retiendrons ici quelques-unes qui nous semblent intéressantes car elles discutent chacune un aspect différent des analyses saussuriennes.

1.1 Critique du phonocentrisme

Une des critiques fondatrices est celle de Derrida qui voit dans le chapitre 6 de l'introduction du CLG un témoignage de ce logocentrisme, doublé d'un phonocentrisme, qui gouverne, selon lui, la métaphysique occidentale et qui fait de l'exclusion de l'écriture une des conditions de possibilité d'une systématique de la langue. La critique du phonocentrisme saussurien a aussi été développée dans d'autres cadres théoriques, par exemple par Jack Goody (1979, 1994, 2007) ou par Walter J. Ong (1982). Si l'analyse derridienne constitue une étape importante de l'examen critique de la question de l'écriture chez Saussure, à ce titre abondamment étudiée (Bennington 2004; Joubert 2005; Daylight 2011), elle présente dans notre perspective une limite majeure. Derrida précise dans De la grammatologie se soucier "fort peu de la pensée même de Saussure lui-même" (1967: 107). Saussure est pris comme un représentant de l'approche représentative de l'écriture, voire comme un représentant du discours de la linguistique moderne sur l'écriture comme si celui-ci était homogène. Il a été démontré depuis que des conceptions autonomistes de l'écriture ont pu aussi être développées en linguistique à partir de la théorie saussurienne (voir Arrivé 1983 et Anis et al. 1988).

1.2 Critique de la "représentation"

Jacques Anis, Jean-Louis Chiss et Christian Puech (1988; Chiss et Puech 1983) ont, quant à eux, interrogé la notion de "représentation" mobilisée dans le CLG au sujet de l'écriture. Comme ils le soulignent, le sens de "représentation" n'est, en effet, ni défini ni problématisé dans l'enseignement de Saussure. Sur ce point, l'approfondissement de notre connaissance du corpus saussurien permet d'apporter des précisions puisqu'il y a un co-texte des cours de linguistique générale où le terme de "représentation" est omniprésent: les cahiers d'anagrammes. Dans ces cahiers, dont la rédaction est contemporaine des deux premiers cours de linguistique générale. les segments des "représentent" des segments des mots-thèmes et le terme de "représentation" commute très clairement avec celui d'"imitation" et de "figuration" pour désigner une reproduction imparfaite (voir Saussure 2013). L'acception saussurienne de "représentation" s'inscrit dont bien dans la problématique traditionnelle de la *mimésis* platonicienne.

La thèse saussurienne de la représentation de la langue par l'écriture paraît cependant plus complexe si l'on se reporte aux cahiers d'étudiants. D'après l'édition de Rudolf Engler (Saussure 1968-1974: 67, CLG/E 442), la phrase du CLG – "La langue et l'écriture sont deux systèmes de signes distincts; l'unique raison d'être du second est de représenter le premier" correspond bien à ce que l'on trouve dans les cahiers de Georges Dégallier: "Langue et écriture sont deux systèmes de signes dont l'un a pour mission unique de représenter l'autre," mais les cahiers des autres auditeurs proposent une version différente. Ainsi, Francis Joseph a noté: "La langue et l'écriture sont deux systèmes de signes ayant pour mission de se représenter l'un l'autre." Cette idée d'une réciprocité entre les deux systèmes est confirmée par les cahiers d'Emile Constantin, que ne connaissaient pas les éditeurs au moment de l'établissement du CLG: "La langue et l'écriture sont deux systèmes de signes dont l'un a pour mission <uniquement> de représenter l'autre. Il semblerait que leur valeur respective et réciproque ne court pas de risque d'être méconnue."

Ainsi, non seulement l'écriture représenterait la langue, mais la langue représenterait l'écriture. Ce second axiome décrit le fait que la scripturisation d'une langue modifie la conscience qu'en ont les sujets parlants et par là-même sa structure, ce que démontre Saussure tout au long de ce qui deviendra le chapitre "représentation de la langue par l'écriture." Cette réciprocité envisagée entre les deux systèmes, face au modèle de représentation unilatérale retenu dans le CLG, semble proche du processus d'auto-sémiotisation de la langue par l'écriture dont parle Benveniste dans ses dernières lecons au Collège de France (Benveniste 2012).

1.3 Critique du "désaccord entre la graphie et la prononciation"

Une autre critique importante est développée par Roy Harris qui consacre les cent premières pages de La sémiologie de l'écriture à l'analyse critique du traitement de l'écriture chez Saussure. Il pointe notamment d'incontestables

faiblesses dans l'analyse des rapports entre graphie et phonie dans le chapitre 6 de l'introduction du CLG. Ainsi, lorsqu'il étudie les évolutions de l'écriture du mot roi (CLG 49), Saussure conclut à l'illogisme de la graphie actuelle. Or, comme le montre Harris (2003: 40-41), l'équivalence actuelle entre la graphie r-o-i et le lexème prononcé [swa] ne peut être décrétée déficiente qu'en regard de celle du XIII^e siècle. Saussure projette ainsi sur un phénomène synchronique – une équivalence graphie/phonie – une perspective diachronique et commet ce qu'il ne cesse de reprocher à la linguistique de son temps: la confusion des points de vue synchronique et diachronique. L'idée même d'un désaccord entre graphie et phonie est au cœur de la critique de Harris: il conteste les analyses saussuriennes en ce qu'elles placent la langue au cœur de leurs conceptions de l'écriture et dénient toute autonomie sémiologique aux systèmes graphiques, sur laquelle il fonde son approche intégrationnelle.

1.4 Critique de "l'alphabétisme" saussurien

Le privilège accordé au système alphabétique dans les analyses du CLG a été relevé par plusieurs commentateurs. Si la prégnance du modèle alphabétique témoigne d'une incontestable "perspective eurocentrique" (Harris 1993: 72), elle engage aussi des positions théoriques. C'est ce qu'ont montré, en particulier, les tenants d'une approche iconique de l'écriture. Ainsi, Anne-Marie Christin a mis en évidence l'embarras théorique de Saussure pour traiter des idéogrammes. La "propension de l'idéogramme à modifier sa valeur première pour emprunter celle de l'alphabet" (Christin 1999) pose problème à la conception de la valeur qu'il développe et qu'il n'envisage qu'au sein d'un système défini. De la même manière, montre Christin, l'indifférence de la matérialité de la lettre t qu'avance le CLG n'est pas tenable dans le cadre des écritures chinoises ou japonaises. Saussure déduirait donc, dans sa réflexion sur l'écriture, des caractéristiques générales à partir du système qui cadre le mieux avec sa perspective phonocentrique: l'alphabet. De là, une cécité vis-à-vis de la dimension iconique de l'écriture.

Ces différentes critiques, émanant de partisans d'une conception autonomiste de l'écriture plus ou moins radicale (voir Klinkenberg 2014), paraissent toutes fondées. Le traitement saussurien de l'écriture nous semble encore présenter un intérêt dès lors que l'on s'attache à distinguer deux approches: d'une part, l'enseignement de linguistique générale où l'écriture n'est abordée que dans sa relation avec la langue et, d'autre part, les recherches manuscrites où l'écriture est abordée en tant que telle dans le cadre du projet sémiologique.

De ce point de vue, il n'y a que deux systèmes de signes non linguistiques qui soient véritablement étudiés dans les manuscrits: les légendes et l'écriture. La réflexion théorique et sémiologique de Saussure sur l'écriture est, en outre, inséparable de la multitude d'études qu'il mène sur des systèmes graphiques particuliers. Ces questions traversent son itinéraire: il travaille dans les années 1880 sur la rune et l'écriture des langues germaniques¹; il connaît les travaux sur les écritures cunéiformes des grands assyriologues de son temps, Joachim Menant et Jules Oppert avec qui il correspond; il participe aux débats sur la transcription du sanskrit lors du Congrès des Orientalistes de 1894 (Amacker 2006; Joseph 2012: 402-409); il met les questions d'épigraphie au programme de son enseignement à Genève (voir Linda 1995–1996); il consacre un article publié et de nombreux manuscrits au déchiffrement et à l'examen de plusieurs inscriptions anciennes (voir Marchese et Murano 2015) ... La question de l'écriture est donc abordée dans le corpus des manuscrits saussuriens sous un angle à la fois empirique et théorique: elle fait l'objet d'une constellation d'approches différentes – sémiologique, linguistique, historique, épigraphique ... – qu'il est difficile d'embrasser. C'est pourquoi on ne proposera pas ici un examen systématique du traitement de l'écriture dans tous les manuscrits saussuriens. On se concentrera sur un objectif plus modeste en considérant un problème auquel le savant s'est confronté: celui du rapport entre les systèmes de la langue et de l'écriture.2

2 Le problème de l'analogie de la langue et de l'écriture

Pour ce qui est de l'enseignement de linguistique générale que Saussure dispense entre 1907 et 1911, on peut distinguer trois cadres dans lesquels la question de l'écriture est abordée:

-Dans l'exposé des différentes langues, l'écriture est présentée comme un document indispensable pour l'étude des langues anciennes. Dans la partie sur les langues qui fait pendant dans chaque cours à la partie sur la langue, on trouve ainsi des considérations sur différents systèmes d'écriture – étrusques,

¹ Ainsi le résumé des cours de Saussure à l'Ecole pratique des hautes études indique qu'en 1881-1882 il a étudié le "système graphique" du gothique et du vieux haut-allemand et qu'en 1882-1883, il a fait une "une introduction sur les sources, les alphabets et le groupement des principaux dialectes anciens (gothique, scandinave, vieux haut-allemand, vieux bas-francique, vieux saxon, frison, anglo saxon)" (Fleury 1964-1965: 55-58).

² On trouvera une première approche de ce problème, envisagé dans une perspective plus large, dans Testenoire 2013: 225-250.

syllabaires cypriotes, cunéiformes perses, etc. – qui n'ont pas tous été repris par les éditeurs pour le CLG.

-En second lieu, dans l'inventaire des erreurs commises par la linguistique du XIX^e siècle ou, de manière prospective, dans la mise en garde contre les écueils à éviter, l'écriture figure parmi les principales sources d'erreurs. Dans chacun des trois cours, les erreurs induites par l'écriture font l'objet d'un développement distinct que les éditeurs du CLG ont fusionné dans un chapitre placé en introduction qui semble comme évacuer, de manière liminaire et définitive, l'écriture pour l'étude de la langue. Or, la critique saussurienne de l'écriture, loin de signer son exclusion, a une visée méthodologique. La dénonciation du medium trompeur de l'écriture est une invitation à lui substituer un système de représentation fiable. Deux des trois passages issus des trois cours sur lesquels les éditeurs du CLG se sont fondés pour le chapitre "Représentation de la langue par l'écriture" sont immédiatement suivis, dans les cahiers d'étudiants, d'un exposé sur les principes de phonologie nécessaires à une transcription rationnelle de la parole.3

-Enfin l'écriture intervient dans la formulation des principes généraux d'une science du langage. Le système de l'écriture intervient alors comme un analogon pour penser le système linguistique. C'est sur ce dernier problème que nous nous arrêterons.

2.1 "Le langage est une institution SANS ANALOGUE (si l'on y joint l'écriture)" (1894)

Saussure a intégré très tôt le problème de l'écriture à sa réflexion théorique sur le langage et sur les langues. Des textes de linguistique générale écrits bien avant les cours de linguistique générale l'attestent. Un passage du manuscrit dit de l'Essence double (1891) traite incidemment de la question de l'écrit lorsqu'est abordée la "conscience des sujets parlants" qui détermine les formes signifiantes. Saussure remarque "l'inconscience" que les sujets parlants ont de "la forme des signes" de l'écriture comme "du son des mots" qu'ils emploient; il poursuit:

³ Ce souci d'une "transcription rationnelle de la parole" rejoint les préoccupations à l'œuvre dans le projet contemporain d'Alphabet Phonétique International porté par l'Association Phonétique Internationale de Paul Passy, dont Saussure est membre. Sur les rapports de Saussure avec l'API, voir Galazzi 1992 [1880-1914] et 2000.

D'une manière + générale il est assez probable <me semble> que non seulement <soit>dans le champ de l'effet individuel (= sémiologique), mais aussi <soit> dans la série de ses phrases historiques, perspective historique, les faits relatifs à l'écri-<à l'écriture>, présente l'homologue un <e> cas <face> homologue peut-être pour tous les faits sans exception qui sont dans le langage une mine d'observations intéressantes, et de faits complètement homolog non-seulement analogues, mais complètement homologues <d'un bout à l'autre> à ceux qu'on peut discerner dans le langage parlé. (BGE, Archives de Saussure 372, f° 82)⁴

"Les faits relatifs à l'écriture" et ceux relatifs au "langage parlé" sont déclarés homologues. Oral et écrit sont mis sur un même plan dans la mesure où, leurs formes signifiantes étant déterminées par la conscience des sujets parlants, ils supposent un double point de vue: "historique" et "sémiologique" (ici correspondant à la conscience des sujets parlants, c'est-à-dire synchronique). La question de la relation entre faits de langue et faits d'écriture n'est pas davantage développée dans l'Essence double. Elle est en revanche largement reprise et approfondie en 1894 dans des notes manuscrites destinées à un article sur le linguiste américain William Dwight Whitney.

Ces notes commencent comme un article d'hommage au linguiste américain qui vient de décéder. Elles évoluent assez vite en une analyse serrée des mérites mais aussi des insuffisances des idées exposées dans The life and growth of language. Parmi celles-ci, Saussure fait crédit à Whitney d'avoir affirmé, contre les conceptions organicistes de son temps, que le langage était une institution humaine. "Cela a changé l'axe de la linguistique," écrit-il. Mais il s'empresse de regretter que ce conventionnalisme n'ait pas pris la mesure de la spécificité du langage parmi les institutions humaines:

L'avenir < La suite > dira < croyons-nous >: c'est une institution humaine, sans analogue, sauf l'écriture. Et cela n'est pas important pour son étude. mais de telle nature que toutes les autres institutions humaines sauf celle de l'écriture, sont destinées à «ne peuvent que» nous tromper complètement sur son <a> <véritable> essence, si nous avons le malheur de <nous> nous fions <par malheur> à leur analogie ...

Mais le langage et l'écriture ne sont PAS FONDÉS <DEPUIS L'ORIGINE> SUR UN RAPPORT NATUREL DES CHOSES (sur un rapport naturel des choses). Il n'y aucun rapport, à aucun moment, entre un certain son sifflant et la lettre forme de la lettre S, et de même il n'est pas plus difficile au mot kuh <cow> qu'au mot vacca de désigner une vache. C'est ce que Whitney ne s'est jamais lassé de faire voir < mettre en évidence > < répéter >, pour prouver <mieux> <faire sentir> que le langage était <est> une institution pure. Seulement cela prouve beaucoup plus: à savoir que le langage est une institution SANS ANALOGUE, (si l'on y joint l'écriture) et qu'il serait tout à fait <vraiment> illusoire <présomptueux> de

⁴ Cf. Saussure 2002: 49 et Saussure 2011: 134-135. Toutes les transcriptions sont effectuées d'après les manuscrits: xxx note un passage barré et <xxx> un passage écrit dans la marge ou dans l'interligne. Les abréviations par souci de lisibilité ont été résolues.

croire que l'histoire du langage doive ressembler même de loin, après cela, à celle d'une autre institution<, ni qu'Il <ne> mette <pas> en jeu (à chaque moment) des forces psychologiques semblables pour être pratiqué>. (BGE, Ms. fr. 3951/10, f° 17-18)⁵

Seule l'écriture est jugée comparable, parmi les institutions humaines, à celle du langage. Cette similitude se fonde sur la nature de leur signe et de la convention qui les fonde. Ainsi, dans le reste du brouillon, la prise en compte de ce que Saussure appelle alors "la figure" ou le "signe vocal" s'accompagne toujours de celle du "signe graphique." Ainsi, pour illustrer ce qu'il entend par symbole conventionnel, Saussure prend à plusieurs reprises le double exemple du signe linguistique et du signe graphique:

Par exemple si je représente un un homme par une figuration <même> grossière, <mais si je le représente par le signe graphique x, ou par une figure vocale ἄνθρωπος []> (BGE, Ms. fr. 3951/10, fo 13).

L'institution du mariage selon la forme monogame est probablement plus raisonnable que selon la forme polygame. Mais l'institution Cela peut philosophiquement se discuter. Mais l'institution d'un signe quelconque, par ex. σ ou s, pour désigner le son s, est fondée sur l'irraison ou bien de cow ou vacca pour désigner l'idée de vache est fondée sur l'irraison même; c'est-à-dire qu'il n'y a a ici aucune raison fondée sur la nature des choses <et leur convenance> qui intervienne à aucun moment, sur <soit> pour maintenir ou soit pour supprimer une [] (BGE, Ms. fr. 3951/10, f° 25)

C'est la convention non naturelle – l'arbitraire – des signes de la langue et de l'écriture qui en fait des institutions humaines spécifiques, non fondées sur la raison. Le cas de l'écriture reste étroitement associé à la réflexion sur le langage, même lorsque le linguiste en vient à formuler, pour l'une des premières fois, l'inscription de l'étude de la langue dans le champ d'une science des signes:

dans la théorie générale des signes le cas particulier des signes vocaux n'était <ne serait> pas en outre plus complexe de <mille fois> tous les cas particuliers connus; tels que l'écriture, la chiffraison etc. (BGE, Ms. fr. 3951/10, f° 91)

L'analogie entre langue et écriture est, si l'on en croit les notes sur Whitney, totale. Elle concerne non seulement la nature de l'institution qu'elles représentent dans la vie sociale des hommes mais aussi leur fonctionnement en tant que systèmes de signes.

Signalons que certains passages du cahier sur Whitney viennent modérer cette analogie sans faille établie entre la langue et l'écriture: par exemple, lorsque Saussure réaffirme "la différence de l'institution du langage avec les

⁵ Une reproduction numérique du cahier sur Whitney est à consulter dans le CD-ROM associé aux Cahiers Ferdinand de Saussure 60.

autres institutions humaines" sans mentionner l'écriture (BGE, Ms. fr. 3951/10, f° 37) ou lorsqu'il assène cette conviction: "Quiconque pose seulement seulement le pied sur le terrain de la langue peut se dire qu'il est abandonné par toutes les analogies du ciel et de la []" (BGE, Ms. fr. 3951/10, f° 92). Ces variations illustrent la difficulté à interpréter une pensée connue par des brouillons n'ayant reçu aucune légitimation auctoriale. Le texte consacré à Whitney reprend et développe plusieurs fois la même idée avec des nuances. Il est en tout cas indéniable que l'analogie de la langue et de l'écriture y est affirmée avec plus de force que dans n'importe quel autre texte de Saussure.

2.2 "Ce qui, dans les différents systèmes sémiologiques, fait de la langue un système à part" (1908)

Après 1894, le signe graphique continue de nourrir la réflexion sémiologique de Saussure. Ainsi dans les textes théoriques figurant parmi les manuscrits sur les légendes, les lettres de l'alphabet prennent place, aux côtés du nom et du personnage mythique, parmi les "différentes formes du SIGNE, au sens philosophique" (Saussure 1986: 191). C'est même à partir de l'exemple de la rune germanique que Saussure entreprend de définir le symbole (1986: 130–131). Dans les cours de linguistique générale, l'écriture constitue un analogon de la langue beaucoup moins satisfaisant qu'elle ne l'était dans le manuscrit sur Whitney. Il n'en reste pas moins qu'elle continue de participer à l'élaboration des principes théoriques d'une science du langage.

Dès l'introduction du deuxième cours, l'écriture joue un rôle capital dans l'insertion de la linguistique au sein d'une science des signes plus large. Parmi les systèmes de signes non linguistiques alors énumérés – signaux maritimes, signes des aveugles, des sourds muets – dont cette science pourrait se charger, l'écriture est "le plus important." Et pour étayer l'affirmation du caractère sémiologique de la science du langage, Saussure développe le rapprochement suivant:

Dans l'écriture nous sommes bien dans un système de signes similaire à celui de la langue. Les principaux caractères en sont:

- Le caractère arbitraire du signe <(il n'y a pas de rapport entre le signe et la chose à désigner);>
- valeur purement négative et différentielle du signe. «Il n'emprunte sa valeur qu'aux 2. différences.> Pour t par exemple chez une même personne: τ T t tmais ce qu'on lui demande c'est qu'il ne soit pas tout à fait identique à un *l* ou *n* !)
- Les valeurs de l'écriture n'agissent que comme grandeurs opposées <dans un système défini;> elles sont oppositives, ne sont des valeurs <que> par opposition. <Il y a une limite dans le nombre de valeurs.> (N'est pas tout à fait la même chose que 2) mais se

- résout bien finalement en la valeur négative. Exemple: ce qui est p pour un Russe sera r pour Grec, etc.) 2) et 3) sont une conséquence nécessaire de 1).
- Indifférence totale du moyen de production du signe découle également de 1) que je les écrive en blanc, noir, creux, relief etc., <c'est indifférent,> Nous retrouverons tous ces caractères dans la langue. (Saussure 1997: 7–8 = CLG/E 1930–1936)

Ce passage des cahiers d'Albert Riedlinger a été retranscrit presque à l'identique par les éditeurs du CLG et inséré dans un chapitre sur la notion de valeur linguistique (CLG 165-166). La modification du contexte biaise fondamentalement l'interprétation à donner à ce passage. Il est introduit dans le CLG par un paragraphe rédigé par les éditeurs – "Comme on constate un état de chose identique dans cet autre système de signes qu'est l'écriture, nous le prendrons comme terme de comparaison pour éclairer toute cette question" qui met la démonstration sur la valeur des signes graphiques au service de la démonstration relative à la valeur des signes linguistiques⁶. Or, cette relation causale n'apparaît pas dans le déroulé du cours tel que Saussure le conçoit. Ce passage se situe, en réalité, au tout début de l'introduction du deuxième cours, de cette "causerie" ainsi que l'appelle Saussure (Godel 1957: 29). Après avoir analysé dans le premier cours les erreurs commises par la linguistique historique, le professeur n'a pas encore véritablement développé les principes positifs pour une science du langage. À peine a-t-il disjoint la parole de la langue et cherché à situer la linguistique parmi les autres sciences que ce développement intervient. Les notions d'arbitraire et de valeur sont ainsi esquissées, pour la première fois dans le développement des cours, au sujet des signes graphiques. Celles-ci servent la démonstration de la similarité des deux systèmes de signes. Saussure poursuit en énumérant une autre série de points de contact entre la langue et l'écriture: toutes deux sont des conventions sociales, toutes deux sont héritées des générations précédentes (voir Saussure 1997: 8-9 = CLG/E 1130). Les similitudes intrinsèques aux deux systèmes précèdent ainsi l'inventaire de leurs similitudes extrinsèques. On retrouve dans ce développement la double analogie entre langue et écriture qu'établissait le texte sur Whitney: en tant que système sémiologique et en tant qu'institution sociale. Pourtant à peine établis, ces rapprochements sont minorés:

⁶ Cet agencement a trompé des commentateurs pourtant avisés, comme par exemple R. Harris qui soumet ce passage à l'argumentation en faveur de la valeur linguistique: "S'il [Saussure] parvient, malgré la nature matérielle des faits, à démontrer que la valeur formelle des signes [graphiques] est purement négative, la conclusion selon laquelle il en irait de même pour le signe linguistique en général n'en paraîtra que plus convaincante" (Harris 1993: 27).

On pourrait pousser cette comparaison beaucoup plus loin <jusque dans les détails> et <aussi> retrouver des analogies entre les systèmes de signes <autres que l'écriture – même le système des signaux maritimes -> et celui de la langue. On sent que l'on est dans le même ordre de fait. (Saussure 1997: 9 = CLG/E 284)

La spécificité de l'écriture est mise à mal: d'autres systèmes de signes pourraient ainsi être comparés à celui de la langue. La liste des analogies entretenues avec l'écriture ne sert qu'à démontrer l'insertion de la linguistique parmi les sciences sémiologiques. Et si Saussure indique que la langue sera "le patron général" de ces sciences, il précise que "ce sera par hasard; théoriquement elle n'en sera qu'un cas particulier" (Saussure 1997: 7 = CLG/E 290). Dans le deuxième cours, ce qui fait la spécificité de la langue par rapport à une institution sociale et sémiologique comme l'écriture reste encore à l'état d'horizon programmatique: "C'est à nous de déterminer ce qui, dans les différents systèmes sémiologiques, fait de la langue un système à part" (Saussure 1997: 9 = CLG/E 295).

L'introduction du troisième cours va plus loin dans l'affirmation de la radicale singularité de la langue. Lorsqu'il reprend à Whitney la définition de la langue comme institution sociale, Saussure ajoute:

Toutefois, on ne voit pas d'institution sociale qui se place à côté de la langue et soit comparable à elle. Il y a de très nombreuses différences. La situation toute particulière que la langue occupe entre les institutions est très sûre, mais on ne peut pas y répondre d'un seul mot; ce sont plutôt des différences qui éclateraient à cette comparaison. (Constantin 2005: 88 = CLG/E 273)

L'argument donné en faveur de l'incomparabilité de la langue est celui de son universalité: "Aucune autre institution ne concerne tous les individus à tous les instants; aucune autre n'est livrée à tous de manière que chacun y ait sa part et naturellement son influence" (Constantin 2005: 89 = *CLG/E* 273). Avec l'affirmation de cette universalité anthropologique, l'écriture perd le statut d'analogon de la langue que lui conférait le texte de 1894 et qui se maintenait en partie dans le deuxième cours. Ni dans sa dimension sociale, ni dans sa dimension sémiologique, elle ne peut lui être comparée. Elle n'aurait plus dès lors de rôle spécifique à jouer dans l'enseignement de linguistique générale. Cependant Saussure continue de la faire intervenir et tout particulièrement dans la dernière partie du troisième cours où sont exposés les principes généraux de la langue, en vertu "des analogies tout à fait topiques" (2005: 89 = CLG/E 291) qui s'observent entre les deux systèmes. Elle lui sert ainsi d'argument en faveur de la distinction langue – parole:

<On peut séparer la parole du reste> Il arrive dans des cas de maladie qu'un homme entièrement privé de la parole conserve la faculté d'écrire: la langue est intacte, la parole seule est touchée. (Constantin 2005: 217-218 = CLG/E 256)

De même, le signe graphique intervient en contrepoint du signe linguistique dans la démonstration de l'arbitraire:

<C'est le même caractère arbitraire qu'ont les signes de l'écriture> Il est clair qu'aucun lien préexistant n'est là pour que je désigne le son P par la suite de traits P, Π, ou Θ. (Constantin 2005: 222 = CLG/E 1124)

ou, en opposition à celui-ci, sur la question de la linéarité:

[Le signe linguistique] est acoustique (il se déroule dans le temps qui n'a qu'une dimension linéaire, une seule dimension). Par opposition à telle espèce de signes (signes visuels par exemple) qui peuvent offrir une complication en plusieurs dimensions, le signe acoustique ne peut offrir de complications que dans l'espace qui serait figurable dans une ligne. (Constantin 2005: 222–223 = *CLG/E* 1167–1170)

L'écriture revient, un peu plus loin, dans l'inventaire des causes de l'immutabilité des langues:

2°) La multitude immense des signes constituant une langue. Si l'on cherche des points de comparaison, on n'en trouve pas. Et ce fait de la multitude des éléments qui sont en jeu n'est point à dédaigner. Une écriture n'a que vingt à quarante signes. On peut voir un système d'écriture remplacé par un autre. S'il était concevable que la langue ne se composât que de quarante signes par exemple, il serait très concevable que la langue puisse être changée du tout au tout. (Constantin 2005: 240 = CLG/E 1213-1216.)

En dépit de la fréquence des comparaisons employées dans l'enseignement saussurien – jeu d'échec, économie... – aucun autre objet sémiologique n'y joue de rôle comparable à celui exercé par l'écriture. Elle demeure comme système de signes référent pour penser la langue, même une fois actée la radicale singularité de celle-ci. Le signe graphique, tout particulièrement dans l'introduction du deuxième cours et dans le troisième, sert à éclairer les caractéristiques du signe linguistique.

La question des rapports entre la langue et l'écriture n'a donc pas un traitement homogène dans les textes de Saussure: elle connaît une évolution dans le parcours du linguiste qui correspond à l'élaboration progressive des spécificités de l'objet langue. Conçus comme homologues en 1891, la langue et l'écriture sont décrits comme analogues à partir 1894 en accord avec la lecture de Whitney. C'est cette relation d'analogie que Saussure redéfinit au cours de son enseignement de linguistique générale en en réduisant peu à peu sa portée: avec l'affirmation de l'incomparabilité de la langue comme institution sociale, ne subsistent plus que des analogies "topiques" concernant des traits de fonctionnements sémiologiques qui prennent alors une valeur méthodologique.

Les cours de linguistique générale ne proposent pas d'analyse structurée du phénomène de l'écriture: celui-ci n'intéresse Saussure que dans les rapports qu'il entretient avec le langage. À cet égard, il est traité sous un double jour: à la fois comme document, souvent trompeur, donnant accès à la langue et comme institution sociale et système de signes, par certains aspects, comparables à celle-ci. La critique célèbre de l'écriture comme d'un "voile" posé sur la langue⁷ cohabite avec une confrontation, souvent inapercue, des deux systèmes lors de l'exposé théorique. Procédant au voilement de la langue, l'écriture participe aussi du dévoilement de ses principes généraux.

3 Conclusion: des problèmes ouverts

Si la question de l'écriture chez Saussure est plus complexe et plus ouverte qu'on ne l'a dit, c'est qu'elle revêt une double diversité, souvent occultée.

3.1 Une diversité de points de vue

Loin de se réduire au seul traitement dépréciatif présent dans le CLG, la réflexion saussurienne relative à l'écriture articule une pluralité d'approches. D'un point de vue linguistique, Saussure souligne l'importance de l'écriture qui fournit des témoignages indispensables sur des anciens états de langue, mais il met en garde contre ce système de représentation trompeur, source d'innombrables erreurs, dont l'influence sur la langue doit être soupçonneusement analysée. D'un point de vue sémiologique, l'écriture est traitée comme le système de signes le plus proche de la langue. Elle intervient, à ce titre, dans la démonstration des principes majeurs de la linguistique saussurienne: la

⁷ La comparaison avec le "voile" prend place parmi d'autres images utilisées pour illustrer le caractère trompeur de l'écriture. Saussure parle ainsi, dans le deuxième cours, de la "reproduction inexacte," du "jour faux," de l'écriture; il la compare à une "image," "un voile" ou à une "guenille" (Saussure 1997: 82–84 = CLG/E 572). Dans le troisième cours, il utilise l'image de la "photographie" d'une personne à laquelle on accorderait plus de crédit qu'à sa physionomie réelle (Constantin 2005:143 = CLG/E 449). Signalons à cet égard que la "tyrannie de la lettre," expression du CLG souvent reprise, n'a pas son équivalent dans les cahiers d'étudiants, même si, dans le troisième cours, Saussure évoque les rapports langue – écriture sur le registre de la domination: "l'une n'est que la servante," "idée d'infériorité, de dépendance de la langue <à la lettre>"; "cette forme écrite des mots règne en maîtresse" ... (Constantin 2005: 143: 148).

distinction langue - parole, l'arbitraire du signe, la linéarité du signifiant, l'immutabilité du signe... En tant qu'institution sociale, l'écriture occupe, pour Saussure, un statut distinct des autres institutions humaines mais son degré d'analogie avec la langue n'est pas évalué de la même façon selon les différents moments de sa pensée. D'un point de vue historique, enfin, Saussure envisage les systèmes d'écriture comme des technologies humaines dont il analyse les fonctionnements et les transformations à travers le temps. C'est cette diversité de points de vue présents tour à tour ou concurremment dans les écrits saussuriens qui invalide tout traitement unitaire et rend les commentaires développés jusqu'ici incomplets.

3.2 Une diversité de systèmes d'écriture

Saussure propose, dans les cours de linguistique générale, une typologie sommaire des systèmes d'écriture en distinguant deux grandes catégories: le système idéographique et le système phonétique. Un archétype est proposé pour chacun (l'écriture chinoise et l'alphabet grec) et une hiérarchie, entre les deux, est assumée puisque l'écriture idéographique est à peine examinée, quand l' "alphabétisme," objet de toutes les attentions, est désigné comme "le seul système rationnel d'écriture" (Constantin 2005: 202). Cette prédominance du modèle alphabétique dans la réflexion saussurienne sur l'écriture a souvent été relevée. Elle est patente dans la réflexion développée, dans les cahiers d'anagrammes, au sujet du stab. Saussure s'interroge alors sur le fonctionnement d'une proto-écriture à l'aide de baguettes (le stab) dont il fait l'hypothèse. Avec cette théorie du stab, les baguettes préfigurant le premier alphabet grec sont l'illustration d'une pureté phonématique originelle. L'évolution de l'écriture est, d'après le scénario qu'esquisse Saussure dans ces textes, l'histoire de la corruption progressive de ce phonématisme originel, source des désaccords actuels de la graphie et de la phonie (voir Testenoire 2012a, 2012b, et 2013: 229-238). Cependant, toute la réflexion du linguiste ne se borne pas à ce seul modèle. Ses manuscrits attestent une attention portée à un très grand nombre de systèmes d'écriture différents – alphabets sémitiques, phrygiens, runiques, syllabaires cypriotes, cunéiformes perses, devanagari, idéogrammes chinois ... dont l'analyse empirique innerve sa réflexion théorique. Ainsi en va-t-il, par exemple, dans les notes dites "Item" où Saussure développe les linéaments d'une sémiologie visuelle en comparant les "signes vocaux" et les "figures visuelles" et mobilise, dans ce cadre, l'écriture idéographique:

Item. Principe de l'uni-spatialité si l'on considère le sôme, ayant pour conséquence dans le sème: la divisibilité par tranches (toujours dans le même sens et par coupures identiques), au lieu de la divisibilité pluriforme qu'on aurait par exemple si dans un système "visuel direct" (= écriture idéographique) on avait:



opposé à avec les sens qu'on voudra à



- Car il faut bien maintenir à ce propos peut-être comme planche de salut l'opposition entre 2 sèmes, – non la signific. d'un sème. – Or l'opposition entre 2 sèmes comme λέγομεν /λέγετε se règle au moyen de tranches allant dans le même sens et n'arrivant qu'une à une, tandis qu'il est facile de concevoir mille systèmes où ni l'une ni l'autre de ces conditions ne serait réalisée. (Difficile seulement parce que nous en revenons à la parole sans nous en douter, qd on offre un autre sémisme.)

(BGE, Ms. fr. 3951/15 f°. 13 = CLG/E 3317.2)

Preuve que le phonocentrisme saussurien n'est peut-être pas si aveugle à la dimension iconique de l'écriture et que des problèmes posés par ses analyses restent encore à ouvrir.

Références

Amacker, R. 2006. Saussure et la transcription officielle du sanskrit. Cahiers Ferdinand de Saussure 56. 175-178.

Anis, J., J.- L. Chiss & C. Puech. 1988. L'écriture: Théories et descriptions. Bruxelles: De Boeck. Arrivé, M. 1983. Les Danois aux prises avec la substance de l'encre. Langue Française 59. 25-30.

Bennington, G. 2004. Saussure and Derrida. In C. Sanders (ed.), The Cambridge companion to Saussure, 186-202. Oxford: Cambridge University Press.

Benveniste, E. 2012. Dernières lecons, I. Fenoglio & J.-C. Coquet (dirs.). Paris: Gallimard - Seuil. Chiss, J.-L. & C. Puech. 1983. La linguistique et la question de l'écriture: Enjeux et débats autour de Saussure et des problématiques structurales. Langue Française 59. 5-24.

Christin, A. M. 1999. Le signe en question. Degrés 100. http://www.ceei.univ-paris7.fr/07_ ressource/01/document/01.html (accédé 1 Mai 2017).

Constantin, E. 2005. Linguistique générale, Cours de M. le Professeur de Saussure, 1910-1911. Ed. par C. Mejia Quijano. Cahiers Ferdinand de Saussure 58. 83-290.

Daylight, R. 2011. What if Derrida was wrong about Saussure? Edinburgh: Edinburgh University Press.

Derrida, J. 1967. De la grammatologie. Paris: Minuit.

Fleury, M. 1964-1965. Notes et documents sur Ferdinand de Saussure (1880-1891). Annuaire de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris. 35-67.

- Galazzi, E. 1992. 1880-1914. Le combat des jeunes phonéticiens: Paul Passy. Cahiers Ferdinand de Saussure 46. 115-129.
- Galazzi, E. 2000. L'association phonétique internationale. In S. Auroux (dir.), Histoire des Idées Linquistiques. Tome 3: L'hégémonie du comparatisme, 499-516. Liège-Bruxelles: Mardaga.
- Gandon, F. 2012. Saussure poéticien: La tache aveugle de l'écriture. In S. Bédouret-Larraburu & G. Prignitz (dirs.). En auoi Saussure peut-il nous aider à penser la littérature ?. 81-95. Pau: Presses Universitaires de Pau et des Pays de l'Adour.
- Godel, R. 1957. Les sources manuscrites du Cours de linquistique générale. Genève: Droz.
- Goody, J. 1979. La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage. Paris: Minuit.
- Goody, J. 1994. Entre oralité et écriture. Paris: Presses Universitaires de France.
- Goody, J. 2007. Pouvoirs et savoirs de l'écrit. Paris: La Dispute.
- Harris, R. 1993. La sémiologie de l'écriture. Paris: CNRS éditions.
- Harris, R. 2003. L'écriture: pierre d'achoppement pour la sémiologie saussurienne. In S. Bouquet (dir.), Saussure, 228-233. Paris: L'Herne.
- Joseph, J. E. 2012. Saussure. Oxford: Oxford University Press.
- Joubert, C. 2005. Critique du signe et criticité du discours: Saussure relit Derrida. Langages 159. 74-92.
- Klinkenberg, I.-M. 2014. Entre servitude et autonomie. Quelle place pour l'écriture dans les sciences du langage? In CMLF 2014 – 4^e Congrès Mondial de Linquistique Française, EDP Sciences, 45-64.
- Linda, M. 1995-1996, Kommentiertes Verzeichnis der Vorlesungen F. de Saussures an der Universität Genf (1891-1913). Cahiers Ferdinand de Saussure 49. 65-84.
- Marchese, M. P. & F. Murano. 2015. Saussure et l'épigraphie. Cahiers Ferdinand de Saussure 68. 95-112.
- Ong, Walter J. 1982. Orality and literacy: The technologizing of the word. London & New York: Routledge.
- Ricardou, J. 1995. Les retours de l'écrit dans l'impensé de la parole et de la langue. Linx 7.
- Saussure, F. de. 1916. Cours de linguistique générale, C. Bally & A. Sechehaye (dirs.). Genève: Payot.
- Saussure, F. de. 1968-1974. Cours de linguistique générale, R. Engler (dir.). Wiesbaden: Otto Harrassowitz.
- Saussure, F. de. 1986. Le leggende germaniche, A. Marinetti & M. Meli (dirs.). Este: Zielo.
- Saussure, F. de. 1997. Deuxième cours de linquistique générale (1908–1909). D'après les cahiers d'Albert Riedlinger et Charles Patois, E. Komatsu (dir.). Oxford & New York: Pergamon.
- Saussure, F. de. 2002. Écrits de linquistique générale, R. Engler & S. Bouquet (dirs.). Paris:
- Saussure, F. de. 2011. Science du langage, R. Amacker (dir.). Genève: Droz.
- Saussure, F. de. 2013. Anagrammes homériques, P.-Y. Testenoire (dir.). Limoges: Lambert
- Testenoire, P.-Y. 2012a. L'origine de l'écriture: un enjeu de la linguistique saussurienne? CMLF 2012 – 3^e Congrès Mondial de Linguistique Française. EDP Sciences, 803–816.
- Testenoire, P.-Y. 2012b. Littérature orale et sémiologie saussurienne. In S. Bédouret-Larraburu & G. Prignitz (dirs.), En quoi Saussure peut-il nous aider à penser la littérature ?, 61-77. Pau: Presses Universitaires de Pau et des Pays de l'Adour.
- Testenoire, P.-Y. 2013. Ferdinand de Saussure à la recherche des anagrammes. Limoges: Lambert-Lucas.